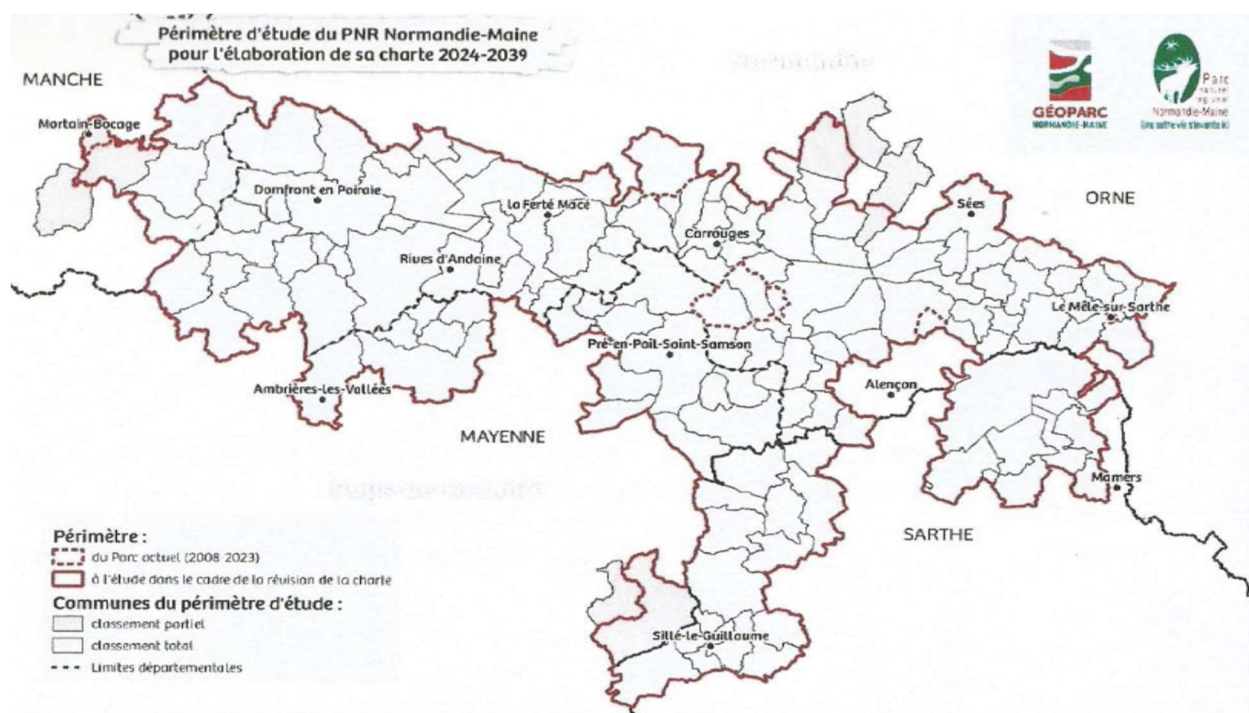


RÉGION NORMANDIE.

Enquête Publique portant sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine en vue du renouvellement du label « Parc Naturel Régional » sur son territoire.

**Enquête publique positionnée
du mardi 02 mai 2023 à 10h00 au vendredi 9 juin 2023 à 17h00.**



Procès-Verbal de Synthèse.

Membres de la commission d'enquête :
Messieurs Gérard FUSEAU et Jean-Claude THOMAS,
Président : Marcel VASSELIN.

Sommaire

I- LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	3
II- LES OBSERVATIONS DÉPOSÉES DURANT L'ENQUÊTE	4
2.1 Les observations du public déposées sur le registre dématérialisé (D)	4
2.2 Les observations du public déposées sur les registres, version "papier" (P)	21
2.3 Les observations du public déposées par Email (E)	29
III- LES INTERROGATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	32

La transmission de ce PVS est réalisée en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement et dans le cadre de la procédure suivante :

« Enquête publique concernant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, en vue du renouvellement du label « Parc Naturel Régional » sur son territoire » :

Cette enquête publique a été conduite du **mardi 02 mai 2023, 10h00, au vendredi 09 juin 2023, 17h00 inclus**, selon les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n°A-23-ENV-1 de mise en enquête publique de Monsieur le Président de la Région Normandie.

I – LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête s'est effectuée sur une durée de 39 jours, du mardi 2 mai à 10h00 au vendredi 9 juin 2023 à 17H00.

Les 23 permanences se sont déroulées sans incident particulier, dans des locaux permettant de consulter les documents, favorables aux entretiens et dans le respect des règles sanitaires.

Le public ne s'est exprimé que modérément durant cette enquête, que ce soit :

- Sur le registre dématérialisé où, malgré 505 visites et 256 téléchargements effectués, seules 21 dépositions ont été enregistrées par ce canal ;
 - Sur les 16 registres mis à disposition aux lieux de consultation des dossiers d'enquête en version « papier » ou 21 dépositions ont été enregistrées ;
 - Par voie électronique à l'adresse : pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr, où seulement 4 courriers électroniques (Email) ont été enregistrés et publiés.
- À noter de nombreux spams en provenance de « AllEvents » reçus sur le site, qui sont venus polluer anormalement le déroulement de l'enquête publique.

À l'issue de la dernière permanence, le vendredi 09 juin 2023 à 17h00, nous avons clos le registre d'enquête publique au siège de l'enquête publique : Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, Le Chapitre, à CARROUGES, en présence de Madame Geneviève SANTINI, sa Directrice et de Madame Lucie POILANE, Chargée de mission Urbanisme.

À noter que tous les registres d'enquête, en version « papier », ont été récupérés par le porteur de projet et déposés au domicile du Président de la commission d'enquête le mercredi 14 juin à 10h30.

II – LES OBSERVATIONS DÉPOSÉES DURANT L'ENQUÊTE.

Classement des dépositions en fonction de leur provenance :

- D = Registre dématérialisé (@),
- R = Registres papiers,
- E = Email.

2.1- Les observations du public déposées sur le registre dématérialisé (D).

D1 (@1) – M. Jean-Claude THOMAS : Membre de la commission d'enquête.
(Test d'ouverture du registre au public).

D2 (@2) – M. Claude ROBILLARD : Organisme : Cyclotouristes d'Andaine à Bagnoles de l'Orne.

Date de dépôt : Le 02/05/2023 à 11 :00 :13

État : Observation publiée

Objet : Enquête publique.

Thématiques : Agriculture

Contribution : Quelle est la fonction du Parc ? Quels sont les pouvoirs du Parc ?

- P15 Charte en bref Orientation 2.3 : Considérer l'arbre comme acteur de la résilience. Tout à fait d'accord avec le contenu. Comment peut-on expliquer que dans la commune capitale du poiré (Mantilly) on a, au cours de l'hiver, jamais autant abattu de Poiriers.
- Le poirier est un arbre emblématique du bocage, il devrait être protégé. De façon systématique tout arbre abattu devrait faire l'objet d'une plantation (effet compensatoire)

Depuis que le Parc existe, nous assistons à la disparition du bocage par l'abattage inconsidéré des haies.

Synthèse :

Selon le déposant il est nécessaire de mieux considérer le poirier, arbre emblématique du PNR NM. Il constate l'arrachage d'un nombre important de ces individus, dans la commune capitale du poiré. Le poirier devrait être protégé. Il s'interroge sur la nécessaire compensation de ces arrachages. Par ailleurs, depuis que le Parc existe, selon lui, il dit assister à la disparition du bocage par l'abattage inconsidéré des haies.

Question n° 1 de la Commission d'enquête (C.E.) :

Que pensez-vous de ces interrogations ? La Charte contient-elle des réponses à ces questions ?

Attributaire(s) : Gérard FUSEAU – Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D3- (@3) – M. Sylvain NOLLET, Les Bruyères des Bordeaux, Lonlay-l'Abbaye.**Date de dépôt :** Le 03/05/2023 à 07:58:38**État :** Observation publiée**Objet :** État des haies.**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

Bonjour, j'habite Lonlay l'Abbaye et j'ai été choqué par le nombre de kilomètres d'arbres, de haies, le long des routes rasés ce printemps. De plus les agriculteurs rasent des kilomètres de haies pour réunir plusieurs parcelles. J'ai appris qu'ils avaient le droit de le faire jusqu'à la mi-mars. Quelles peuvent être les réponses à ce problème ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Synthèse :

Constat d'un abattage important de haies au printemps 2023.

Question n°2 de la C.E. :

Avez-vous constaté ce phénomène ?

Comment expliquer cette situation en contradiction avec l'axe 2, orientation 3, mesure 20 de la Charte 2008-2023 ?

Comment entendez-vous imposer les propositions d'actions rigoureuses de la mesure 15 du nouveau projet de Charte ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :**D4- (@5)- M. Bruno BLANCHARD, Lassay-les-Châteaux (53110).****Date de dépôt :** Le 05/05/2023 à 08:49:31**État :** Observation publiée**Objet :** Désaccord sur la gestion du PRNM**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

Bonjour, il y a quatre choses qui m'indisposent fortement dans ce Parc régional ou je réside depuis 60 ans :

- La quantité d'éoliennes,
- L'arrachage des haies,
- L'utilisation des traitements chimiques sur les cultures,
- Le désert médical.

a) Les Éoliennes : Machines politiquement correctes des écolos bobo qui ne produisent que quand il y a du vent de l'énergie non stockable à ht de 25/30% de leur capacité, qui étrangement tournent également par vent nul, qui doivent être freinées si vent trop fort...et qui nous polluent nos paysages. Les gagnants momentanés du système : les agriculteurs qui encaissent les redevances ...

b) L'arrachage des haies : notre parc n'a pas vocation à ressembler à la Beauce ! pour toujours cultiver plus, on arrache, pour gagner 1 m ou deux, quasiment on planterait dans les caniveaux ou au bord du bitume des routes ... Cela va de pair avec "les tracteurs fiscaux" ces matériels achetés en fin d'année pour limiter les bénéfices, et qui d'années en années sont de plus en plus gros, énormes, incompatibles avec nos petites routes de campagnes, et c'est à qui aura le plus gros. Après tout cela on trouve le moyen de donner des subventions pour replanter des haies... ils doivent bien rigoler ces agriculteurs.

c) Les traitements chimique : fongicides, pesticides, herbicides, engrais etc, etc , 7 à 8 traitements différents par culture. Ils nous empoisonnent, empoisonnent la terre et les nappes, nous avons de l'eau potables aux puits, c'est terminé depuis belle lurette : impropre à la consommation. Ils traitent jusqu'aux bord des routes. Ils demandent même aux piétons ou aux vélos de se pousser, pas toujours aimablement, quand avec leurs rampes ils pulvérisent leurs produits en bordure de voies public. Que ne vient-on pas les déranger ces gens qui travaillent pour nous nourrir...

d) Le désert médical : hôpitaux en souffrance, médecins partis et non remplacés, dentistes, ophtalmos surchargés et qui ne prennent plus de nouveaux patients des rdv médicaux repoussés à plusieurs semaines voir plusieurs mois ...mourons en paix! S'additionne des services incendie ou de sécurité, délocalisés, c'est notre réalité. Une caserne de pompier et des équipements neuf à 3 km, un incendie en journée, 45 minutes d'attente avant intervention d'un centre situé à 15 km par manque de personnel sur le centre de proximité : ils sont arrivés, tout était terminé, brûlé, rien à sauver, juste éteindre les braises restantes. Une gendarmerie de proximité, bien, sauf qu'après les heures ouvrables on bascule sur un standard préfectoral qui envoi ensuite une brigade délocalisée d'une ville voisine, à plusieurs Km, faut juste ne pas être dans l'urgence, patienter, anticiper peut-être.

Synthèse :

- 1) *Contre la dégradation des paysages liée à l'implantation des éoliennes au sein du périmètre du PNR Normandie-Maine ;*
- 2) *Contre l'arrachage constaté de haies sur le territoire suivi, éventuellement, par le versement de subventions afin d'en replanter ;*
- 3) *Contre l'utilisation de traitements chimiques dans l'agriculture (fongicides, pesticides, herbicides, engrais...) ;*
- 4) *Contre la tendance à la désertification du périmètre du PNR concernant le milieu médical, mais aussi la sécurité des personnes et des biens.*

Question n° 3 de la C.E. :

Par rapport à la situation décrite au travers de cette déposition, comment entendez-vous corriger, coordonner et animer les actions majeures concernant l'atteinte de ces objectifs fixés, pour la plupart, dans le nouveau rapport de Charte (mesure 15, 21, 24, + +) ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D5 – (@6) – M. Maxime La Ferté-Macé

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 07/05/2023 à 14:44:20

État : Observation publiée

Objet : Légalisation du cannabis

Thématiques : Agriculture

Contribution :

Bonjour. Je peux lire sur le registre numérique que parmi les principaux enjeux de la nouvelle charte sont l'évolution démographique et sociétale, les nouvelles pratiques agricoles et l'effondrement de la biodiversité.

Comme vous le savez peut-être, la France est un des pays européens qui consomme le plus de cannabis, non seulement pour objectif récréatif, mais aussi pour traiter des maux psychiques autant que physiques biens réels et qui sont mal pris en charge par le système actuel de sécurité sociale.

Actuellement, la plupart des consommateurs n'ont d'autre choix que d'alimenter le marché noir pour se fournir en cannabis, ce qui est très regrettable pour le développement du terroir français et de l'économie locale. En effet, l'Orne est historiquement le berceau de la production de chanvre sur le territoire national français, une culture versatile qui ne gaspille rien de sa récolte, non seulement, mais améliore aussi grandement la biodiversité dans les sols où il est cultivé de manière organique.

De plus, la production de cannabis médicale poussant les cultivateurs à œuvrer pour constamment améliorer la qualité de leur produit, c'est une opportunité majeure pour la culture organique qui développe une relation symbiotique avec les micro-organismes présents dans le sol, en améliorant grandement la biodiversité. En outre, le cannabis étant une culture de fleurs résineuses, c'est une très bonne opportunité pour supporter la prospérité des insectes bénéfiques comme les abeilles, les coccinelles et nématodes, entre autres, qui se chargent de maintenir une balance harmonieuse au sein de l'écosystème et de la biosphère sans besoin de recours à des produits chimiques nocifs pour contrôler les insectes nuisibles.

Le vent tournant avec la légalisation du cannabis dans de nombreux pays y compris en Europe, je pense sincèrement que c'est une opportunité majeure qui se présente non seulement pour la biodiversité du parc Normandie-Maine, mais aussi pour stimuler son économie de manière significative et durable pour les décennies à venir.

Je pense, j'espère que la commission d'enquête sera en mesure d'analyser cette opportunité sans préjudice, et de militer pour son intégration auprès du gouvernement français comme certains autres territoires nationaux le font déjà.

Synthèse :

Plaidoirie sur le bien-fondé de la culture du cannabis sur le territoire du projet :

La France est un des pays européens qui consomme le plus de cannabis. La plupart des consommateurs n'ont d'autre choix que d'alimenter le marché noir pour se fournir en cannabis. L'Orne est historiquement le berceau de la production de chanvre sur le territoire national français, le déposant pense que c'est une opportunité majeure qui se présente non seulement pour la biodiversité du Parc Normandie-Maine, mais aussi pour stimuler son économie de manière significative et durable pour les décennies à venir.

Question n° 4 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette présentation du territoire concernant la culture du Chanvre ?

À quoi est destinée la production actuelle ?

Est-elle réglementée et si oui comment est-elle suivie ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D6- (@9) – M. Denis ZOUKE GORRE, Lonlay-le-Tesson.

Date de dépôt : Le 08/05/2023 à 19:02:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Réglementation

Thématiques : Agriculture

Contribution :

On observe assez régulièrement des destructions de milieux pourtant "protégés" comme les haies bocagères, d'arbres pourtant centenaires, sans vergogne et sans autorisation.

1 - Nombre de maires se refusant à "réguler", il serait utile que la charte prévoie ce cas de figure par des injonctions publiques voire des sanctions.

2 - Prévoir aussi un moyen "rapide" pour alerter la police de l'environnement lors d'un constat de destruction en cours.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Proposition(s) : -Injonction, sanction si destruction de haies.

Synthèse :

Constat de la destruction de milieux protégés, comme des haies bocagères, des arbres pourtant centenaires, sans vergogne et sans autorisation.

Demande que la charte prévoie et obtienne la mise en place :

1) D'injonctions publiques voire de sanctions ;

2) De moyens "rapides" pour alerter la police de l'environnement lors d'un constat de destruction en cours.

Question n° 5 de la C.E. :

Pouvez-vous nous rappeler la réglementation en vigueur, au travers des nombreux documents d'urbanisme qui couvrent le territoire ?

Existe-t-il un service de surveillance active de ce patrimoine, susceptible d'intervenir et de verbaliser (voire même en flagrant délit) ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D7- (@11) – Mme Angèle....., Le Mesnil-Scelleur.

Date de dépôt : Le 10/05/2023 à 21:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Enquête publique

Thématiques : Biodiversité - Agriculture

Contribution :

Préserver l'existant concernant haies et vergers des particuliers. Beaucoup de haies sont détruites par des particuliers pour ne plus avoir à les entretenir et beaucoup de vergers ne sont pas entretenus (gui mortifère +++). Faut-il faire du porte-à-porte, après avoir repéré les propriétaires de beaucoup de haies et/ou un verger, pour une sensibilisation en direct et proposer des solutions (lesquelles ?) à ceux qui ne veulent plus ou ne peuvent plus entretenir.

Prévoir une campagne de sensibilisation sur l'équation campagne = cohabitation avec animaux (rongeurs, pollinisateurs, serpents, mouches, etc.) : beaucoup de peurs dans le face-à-face (idées fausses...) ou d'intolérance vis-à-vis de leurs signes d'existence. Tout est aseptisé : même à la campagne, lien avec les animaux (non domestiques) très ténue.

Synthèse :

a) Mener des actions ciblées (porte à porte) vis-à-vis des propriétaires de terrains plantés (haies, vergers) mal entretenus pour proposer des solutions.

b) Prévoir une campagne de sensibilisation afin de traiter les problèmes d'appréhension du public confronté à des problèmes de cohabitation avec certains animaux (rongeurs, pollinisateurs, serpents, mouches, etc.)

Question n° 6 de la C.E. :

a) Que pensez-vous de cette suggestion de prévenir les risques de dégradation des espaces naturels à préserver par identification de signes précurseurs sur des propriétés privées ?

b) Avez-vous prévu, dans la préservation de la biodiversité, ce genre d'actions visant à encourager une cohabitation des personnes avec la petite faune, indispensable à la valorisation des espaces naturels ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D8- @19- M. Alain LECOCQ, La Loge Brochard, 53110.

Date de dépôt : Le 18/05/2023 à 09:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Enquête publique

Thématiques : Biodiversité - Agriculture

Contribution :

Le parc n'est pas suffisamment acteur dans les communes éloignées du siège comme ici à Lassay.
Peu d'action représentative de notre adhésion au Parc.

Question n° 7 de la C.E. :

Comment le Parc s'organise-t-il pour que ses actions irriguent l'ensemble des communes partenaires et que certaines communes n'aient pas le sentiment d'être oubliées ?

Attributaire(s) : Jean-Claude THOMAS - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D9- @20 - M. Charly HAMOND, Roussé-Vassé, 72140.

Date de dépôt : Le 19/05/2023 à 20:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Enquête publique

Thématiques : Urbanisme – Aménagements

Contribution :

Il serait judicieux de développer un maillage riche en pistes cyclables entre les communes du Parc Normandie-Maine. Le développement du vélo est primordial et il est de notre devoir de tendre vers un maximum de mobilité douce.

Synthèse :

M. HAMOND souhaite le développement des pistes cyclables entre les différentes communes du Parc.

Question n° 8 de la C.E. :

Quel rôle le Parc peut-il tenir significativement dans le développement des pistes cyclables au sein de son territoire ?

La mesure 19 a-t-elle pour objectif de participer au développement des voies douces et si oui, comment ?

Attributaire(s) : Jean-Claude THOMAS - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D10- @22 - M. Michel.....

Date de dépôt : Le 30/05/2023 à 08:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Pouvoir du Parc Normandie-Maine

Thématiques : Gouvernance

Contribution :

Je suis choqué par la mise en culture de plus en plus importante des terres agricoles entraînant l'arrachage des haies, des poiriers, des pompiers. Ceci conduit à l'accroissement de la consommation des pesticides et à la mise en danger de la biodiversité.

Le parc a de bonnes ambitions dans sa charte, mais quelles sont ses pouvoirs pour les réaliser ?

Je constate malheureusement qu'il y a peu de différences entre l'évolution d'une commune du parc et l'évolution d'une commune qui n'est pas adhérente.

Synthèse :

Le Parc a de bonnes ambitions dans la Charte, mais quels sont ses réels pouvoirs pour les réaliser ?

Cette personne déclare constater le peu de différences entre les dispositions prises dans les communes du parc et celles qui sont prises à l'extérieur du territoire.

Question n° 9 de la C.E. :*Que pouvez-vous répondre à cette déposition ?***Attributaire(s) :** Marcel VASSELIN - Traité**Réponse du maître d'ouvrage :****D11- @24 – Mme Julie....., Laleu 61170.****Date de dépôt :** Le 30/05/2023 à 16.33**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Préservation des haies et des arbres.**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

On observe depuis quelques années une accélération des arrachages de haies et d'arbres parfois centenaires. Il n'est plus besoin de rappeler leurs bénéfices pour la biodiversité, l'environnement, la lutte contre l'érosion et le réchauffement et l'esthétique même du bocage. Or, il semble qu'aucun contrôle effectif ne soit mis en place pour faire respecter des règles existantes. En plus d'une sensibilisation massive auprès des acteurs, il serait nécessaire de pouvoir compter sur un contrôle et un système de contrainte effectif pour protéger arbres et haies - et de le coupler à une amplification du dispositif de plantation déjà en place.

Synthèse

Concernant l'arrachage des haies et des arbres, il semble qu'aucun contrôle effectif ne soit mis en place pour faire respecter des règles existantes.

Il serait nécessaire de pouvoir compter sur un contrôle et un système de contrainte effectif pour protéger arbres et haies.

Commentaire n°1 de la C.E. :*Problème déjà abordé précédemment et qui pose effectivement des questionnements !***Attributaire(s) :** Marcel VASSELIN - Traité**D12- @31 Madame Amandine JODLOWSKI.****Date de dépôt :** Le 01/06/2023 à 11.38**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Enquête publique.**Thématiques :** Agriculture

Contribution :

Bonjours je vous voudrai savoir se que vous en pensés du peut être future projet de l'aérodrome conlinoise il se trouverai entre Conlie Domfront en Champagne et dégradé. Il se trouverai donc à l'opposer outre le travail fournie des matériaux de construction comme l'enrober qui filtre l'eau; une tel construction n'au t'elle pas des conséquences sur la faune et la flore local et des répercutions sur les nappe phréatique et sur les oiseaux?

autre question l'interdiction d'utilisé des pesticide au abor des culture proche du par et t'elle suffisamment éloignée car l'eau souterraine se relie comme tous être est utile à l'autre? Remettre la contribution d'origine

Commentaire n° 2 et question n° 10 de la C.E. :

Contribution apparemment « hors sujet » n'appelant aucune réponse souhaitée de la part de la commission d'enquête.

Cependant et pour rebondir sur la seconde partie de la déclaration, comment la nouvelle Charte entend-elle œuvrer pour une meilleure gestion de l'utilisation des pesticides sur les terres cultivées au sein du périmètre du Parc ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :**D13- @33 Monsieur Dominique FROMAGE, Argentan**

Date de dépôt : Le 02/06/2023 à 08.03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Contribution à propos du champ d'actions de la structure Parc Naturel Régional Normandie Maine.

Thématiques : Agriculture

Contribution :

Après lecture des futures actions prévues dans la Charte du PNR Normandie Maine, j'approuve globalement toutes les actions prévues dans cette future charte. Cependant il serait souhaitable de prévoir un développement renforcé du partenariat avec l'agriculture sur le territoire du Parc de façon à tendre vers un objectif d'au moins 30 % des exploitations en agriculture biologique dans un délai de vingt ans ; et donc parallèlement de permettre le développement d'emplois de proximité avec des filières de transformation de cette production alimentaire. Pour arriver à cet objectif, il serait souhaitable de dédier un emploi dans la structure du Parc, afin de parvenir à ce développement d'une agriculture biologique.

Synthèse :

Développement souhaité, à raison de 30%, de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc, pour les 20 prochaines années avec, en accompagnement industriel, l'implantation de filières de transformation de cette production alimentaire sur le site.

Prévoir, dans l'organisation du Parc, la création d'un poste spécifique pour parvenir à cet objectif !

Question n°11 de la C.E. :*Que pensez-vous de cette suggestion de développement économique sur le site ?***Attributaire(s) :** Marcel VASSELIN - Traité**Réponse du maître d'ouvrage :****D14- @35 Monsieur Christophe BOSSENEY.****Date de dépôt :** Le 05/06/2023 à 18.54**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Enquête Charte Parc Naturel Régional Normandie Maine.**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

Je suis favorable aux idées contenues dans cette charte, en insistant sur quelques points :

- maintenir la tradition des vergers hautes tiges,
- maintenir le paysage de bocage (Haies, chemins, arbres),
- maintenir le pâturage afin de préserver les milieux ouverts,
- maintenir l'habitat traditionnel (bois, pierre),
- maintenir les forêts en les exploitant de manière respectueuse.

Malheureusement, seuls les résidents du territoire du parc sont les acteurs de leur parc et on assiste trop souvent à du "je-m'en-foutisme" de la part des agriculteurs, habitants ET surtout les élus (souvent agriculteurs) qui laissent faire tout et n'importe quoi sur le territoire de leur commune.

Il faut faire prendre conscience à ces personnes qu'ils ont la chance d'habiter dans un beau territoire où il y a une histoire, des traditions, des us et coutumes et que l'on peut être moderne tout en respectant son patrimoine et son cadre de vie.

La sensibilisation, c'est bien, les parcs régionaux font un travail remarquable, mais il faudrait des moyens coercitifs pour faire respecter ces chartes qui, au final, ne sont que des belles déclarations trop peu suivies d'effets sur le terrain !

Synthèse :

La personne se déclare favorable aux idées contenues dans cette charte.

Elle affirme que, malheureusement, seuls les résidents du territoire du Parc sont les acteurs de leur parc et on assiste trop souvent à du "je-m'en-foutisme" de la part des agriculteurs, habitants ET surtout les élus (souvent agriculteurs) qui laissent faire tout et n'importe quoi sur le territoire de leur commune.

il faudrait des moyens coercitifs pour faire respecter ces chartes qui, au final, ne sont que des belles déclarations trop peu suivies d'effets sur le terrain !

Question n°12 de la C.E. :*Que pensez-vous de ces affirmations qui remettent fortement en cause les engagements de certains acteurs territoriaux ?*

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D15- @36 Monsieur Daniel LEFÈVRE, Mont-Saint-Jean, 72140.**Date de dépôt :** Le 06/06/2023 à 11.36**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Conservation des prairies.**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

Par la présente, je me permets d'attirer votre attention sur nos bocages. Le Parc Normandie Maine met régulièrement en valeur nos prairies fleuries, et celles et ceux qui entretiennent au quotidien ces territoires verdoyants. Et oui, se sont nos éleveurs qui voudraient vivre correctement de leur métier tout en respectant leur outil de travail " la terre qui les nourrit, la terre qui nous nourrit " Beaucoup d'éleveurs voudraient verdir leurs parcelles, mais voilà, ils font face à une incompréhension de la bureaucratie qui décide de délimiter arbitrairement des territoires éligibles à telle ou telle aide européenne.

Le territoire des Alpes Mancelles est classé en zone de plaine et de ce fait, les éleveurs privilégiant les prairies sur ce territoire ne peuvent pas bénéficier des aides européennes (ICHN) Indemnité Compensatrice pour Handicap Naturel. De ce fait la plupart des prairies sont retournées au détriment de l'équilibre de l'écosystème et de la qualité des eaux de nos rivières et de l'eau potable que nous consommons.

Mon souhait est de demander à ce que le territoire du parc Normandie Maine soit reconnu comme zone d'intérêt écologique à protéger tout en conservant une activité agricole respectueuse de l'environnement. Cette reconnaissance ouvrirait droit aux aides européennes ICHN pour les éleveurs qui feraient le choix de conserver les prairies.

Cordialement

Daniel LEFÈVRE Maire

Synthèse :

Le territoire des Alpes Mancelles est classé en zone de plaine.

La demande du déposant est que le territoire du parc Normandie Maine soit reconnu comme zone d'intérêt écologique à protéger tout en conservant une activité agricole respectueuse de l'environnement.

Cette reconnaissance ouvrirait droit aux aides européennes ICHN pour les éleveurs qui feraient le choix de conserver les prairies pour l'élevage.

Question n°13 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette affirmation concernant le classement des Alpes Mancelles en zone de plaine ?

Qu'en est-il réellement ?

Que pensez-vous de cette demande de classement de cette partie de territoire en prairies vouée à l'élevage, permettant ainsi aux éleveurs installés en ces lieux de percevoir les aides européennes : ICHN ?

Attributaire(s) : Marcel VASSELIN - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :**D16- @38 Monsieur Jean-Christophe GAVALLET, Le Mans, 72000.****Date de dépôt :** Le 06/06/2023 à 12.03**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Contribution de France-Nature-Environnement Sarthe.**Thématiques :** Changements climatiques, biodiversité**Contribution :**

France Nature Environnement Sarthe se réjouit d'apporter comme nous le faisons régulièrement à la demande des instances du PNR, ses compétences et son expertise aux élus et habitants de ce vaste et original territoire.

Nous sommes depuis toujours concernés par les thématiques comme le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les nouvelles pratiques agricoles, la gestion des ressources, la sauvegarde du bocage et l'évolutions démographique et sociétale. Nous partageons donc ces grands défis et les réflexions qui fondent le nouveau projet du territoire de Normandie-Maine.

Ce qui peut et doit devenir un territoire de résilience, affirme donc de saines ambitions autour d'un esprit de coopération. Connexion à la nature, préservation et reconquête de la biodiversité, et nécessairement promotion d'une indispensable sobriété sont également les fondements des actions du mouvement associatif et fédéral France Nature Environnement.

Nous, élus, bénévoles, salariés de FNE Sarthe serons donc aux côtés du PNR, des élus et habitants, autant que besoin pour contribuer à toutes les actions concrètes initiées dans le cadre de la future Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Synthèse :

France Nature Environnement Sarthe se réjouit d'apporter ses compétences et son expertise au PNR Normandie Maine. FNE partage ces grands défis et les réflexions qui fondent le nouveau projet du territoire de Normandie-Maine.

Connexion à la nature, préservation et reconquête de la biodiversité, et promotion d'une indispensable sobriété sont également les fondements du mouvement associatif et fédéral France Nature Environnement.

Commentaire n°3 de la C.E. :

Déclaration sur l'implication de l'Association France Nature Environnement Sarthe laissant percevoir une collaboration fructueuse et régulière avec la direction du PNR-NM. Qu'en est-il réellement ?

Attributaire(s) : Gérard FUSEAU - Traité**Réponse du maître d'ouvrage :**

D17- @39 Monsieur Christian CAMUS, Villeneuve-en-Perseigne.**Date de dépôt :** Le 06/06/2023 à 14.09**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Conservation des prairies.**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

De la part de Monsieur CAMUS Christian, conseiller municipal de Villeneuve en Perseigne et membre du bureau du syndicat mixte du Parc. (Doublon avec le registre papier de Villeneuve-en-Perseigne).

Synthèse :

-il faut sauvegarder le tissu des haies avec un objectif chiffré de 50kms/an.

-il serait utile de venir en soutien aux communes pour faire respecter la réglementation de protection de l'environnement.

Question n°14 de la C.E. :

Cette question rejoint les dépositions D2, D3, D4, D6, D7, D10 et D11 abordées précédemment sur le constat d'arrachage des haies et le manque de sanction à l'encontre des personnes en infraction !

Le Parc a-t-il la possibilité d'œuvrer pour faire face à cette situation et pour aider les communes à mieux faire respecter la réglementation sur la protection de l'environnement ?

Quels sont les outils mis à la disposition des EPCI pour lutter contre ces incivilités ?

Attributaire(s) : Gérard FUSEAU - Traité**Réponse du maître d'ouvrage :****D18- @41 Monsieur William VAN RENSBERGEN, Colombiers.****Date de dépôt :** Le 08/06/2023 à 15.06**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Remarques et questions concernant la nouvelle Charte**Thématiques :** Agriculture**Contribution :**

D'une manière générale, nous trouvons regrettable que le Parc et ses acteurs n'aient pas un pouvoir contraignant sur le territoire, afin que ses objectifs (qui vont, de notre point de vue, largement dans le bon sens) ne restent pas que de simples souhaits.

En tant qu'habitants, nous avons le ressenti que les communes environnantes ne font que signer la charte, arborer fièrement le panneau d'appartenance, et ne vont pas plus loin. Suite à notre demande, un élu de notre commune a évoqué la Charte en conseil municipal, et il s'est avéré que personne ne semblait s'y être intéressé. Nous n'avons aucune information sur les actions qui seraient menées autour de nous, dans

le cadre de la collaboration avec le Parc, hormis en allant les chercher par nous-même. L'idée du journal annuel abordée dans le document "La Charte en bref" nous paraît très bonne.

Questions :

En tant que membres d'une association active dans différents domaines décrits dans la charte, nous (Yapuka) nous demandons comment pouvons-nous concrètement collaborer avec le Parc ? edit : suite à discussions, un rendez-vous est pris en août.

De façon plus générale, est-ce aux habitants-associations-collectivités de se signaler auprès du Parc pour réaliser les actions ?

Le Parc produit-il des documents de sensibilisation à destination des habitants de son territoire pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité (tonte différenciée, non-brûlage des déchets verts, respect des dates de taille des haies, etc.) ?

Quel pouvoir a le Parc pour influencer sur les questions d'habitat (habitat écoconçu et/ou léger versus constructions "classiques" en lotissements par exemple) et de production agricole (lutte contre l'arrachage des haies, promotion de méthodes plus vertueuses pour l'environnement, etc.) ?

Merci pour votre travail et bon courage !

William Van Rensbergen et Julie Bonneville

Colombiers

Synthèse :

En tant que membres de l'association YAPUKA, active dans différents domaines décrits dans la charte, ces personnes se demandent comment elles peuvent concrètement collaborer avec le Parc ?

a) Le Parc produit-il des documents de sensibilisation à destination des habitants de son territoire pour agir sur la préservation et l'amélioration de la biodiversité ?

b) Quel pouvoir a le Parc pour influencer sur les questions d'habitat (habitat écoconçu et/ou léger versus constructions "classiques" en lotissements par exemple) et de production agricole (lutte contre l'arrachage des haies, promotion de méthodes plus vertueuses pour l'environnement, etc.) ?

Question n°15 de la C.E. :

Le rôle et la tâche du Parc en tant que coordonnateur, animateur, partenaire ou encore chef de file, sont tellement vastes, pour mener à bien les 3 ambitions et 24 mesures énoncées dans le rapport de Charte, qu'il semble interpeller le déposant.

Comment allez-vous renseigner les membres de cette association sur le fonctionnement du Parc, au quotidien, dans l'éducation ainsi que dans l'accompagnement des personnes et des élus ?

Attributaire(s) : Gérard FUSEAU - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

D19- @42 Madame Nathalie HERBAUDEAU, Ambrières-les-Vallées.

Date de dépôt : Le 08/06/2023 à 17.28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Propositions d'actions et demande concernant les modalités d'adhésion au Parc

Thématiques : Agriculture

Contribution :

Les propositions partagées dans la charte sont intéressantes.

Il me semble en effet important de pouvoir continuer à développer la sensibilisation et la connaissance des habitants sous l'aspect ludique afin qu'il y ait une certaine reconnaissance des actions menées. Le meilleur ambassadeur est celui qui vit sur le territoire. La mobilité est également un enjeu essentiel, surtout étant donné l'étendue du parc et est à inclure dans les réflexions d'aujourd'hui : passage de la Vélo Francette et de la « Véloscénie » sur le Parc pour les cyclotouristes, mais pour les locaux aussi pour qu'ils « s'approprient » leur territoire.

Quelques idées pouvant être exploitées dans le cadre du Parc :

- Projet pédagogique (sorties, classes vertes ...) à destination des scolaires ;
- Animations pour valoriser les actions : sorties à thème (ex : le CPIE intervient déjà sur certains territoires, mais pas tous), visites participatives, visites façon greeters (avec des habitants/locaux), une route de(s) ??? (à l'image par exemple de la célèbre Route des vins), continuer de faire vivre les sites déjà existants (ex: le conservatoire pomologique à Ambrières-les-Vallées), des ateliers zéro déchet ...
- Des spécificités locales qui restent à exploiter et à valoriser (ex : affleurements rocheux à Ambrières-les-Vallées) :
- Des complémentarités, des liens peuvent peut-être se faire avec des projets déjà existants (ex : lac de Haute Mayenne ?)
- Le label Apicité en faveur de la biodiversité et notamment des abeilles (une seule commune en Mayenne est labellisée).

Concernant l'adhésion au Parc, quelles sont les modalités pour adhérer au Parc en tant que ville du Parc, mais également en tant que ville-porte ?

Nathalie HERBAUDEAU, Chargée de Mission Tourisme à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (et habitante d'une commune du Parc)

Synthèse :

1) La mobilité est un enjeu essentiel à inclure dans les réflexions d'aujourd'hui : passage de la Vélo Francette et de la Véloscénie sur le Parc pour les cyclotouristes et les locaux.

2) Quelques idées pouvant être exploitées dans le cadre du Parc :

- Projet pédagogique (sorties, classes vertes ...) à destination des scolaires.
- Continuer de faire vivre les sites déjà existants, des ateliers zéro déchet ...
- Des spécificités locales qui restent à exploiter et à valoriser (ex : affleurements rocheux à Ambrières-les-Vallées)
- Des complémentarités, des liens peuvent peut-être se faire avec des projets déjà existants (ex : lac de Haute Mayenne ?)
- Le label Apicité en faveur de la biodiversité et notamment des abeilles (une seule commune en Mayenne est labellisée).

Concernant l'adhésion au Parc, quelles sont les modalités pour adhérer au Parc en tant que ville du Parc, mais également en tant que ville-porte ?

Question n°16 de la C.E. :

Comment allez-vous prendre en considération les suggestions de visites du territoire proposées à l'attention de la population locale et des touristes ?

Actuellement, Ambrières les Vallées est la seule commune de la CdC du Bocage mayennais à être membre du Parc. Aussi, cette personne souhaite étudier les modalités d'adhésion pour d'autres communes de cette Communauté de Communes.

Qu'en pensez-vous ?

Réponse du maître d'ouvrage :

D20 - @55 Doniphan HIRON, France Énergie Éolienne.**Date de dépôt :** Le 09/06/2023 à 12.17**Lieu de dépôt :** Sur le registre électronique**État :** Observation publiée**Objet :** Énergies renouvelables - mesure 23 - Eolien et partage de la valeur**Thématiques :** Énergies renouvelables**Contribution :**

France Énergie Éolienne, association regroupant plus de 350 professionnels de la filière éolienne, accueille favorablement le fait que le projet de charte reconnaisse l'importance des énergies renouvelables pour créer un système énergétique décarboné et décentralisé. Cela correspond aux orientations à la fois du SRADDET normand, de la programmation pluri annuelle de l'énergie, ainsi qu'aux différents scénarios issus de la prospective Futurs énergétiques 2050 de RTE.

Vous avez été soucieux de mettre en visibilité des modalités de développement de projets d'énergies renouvelables, intégrant de façon plus importante les citoyens à proximité de ces installations. La filière que nous représentons est particulièrement attachée à cette dimension et s'est réjoui de deux nouveautés promues par la loi d'accélération des énergies renouvelables, récemment adoptée.

Tout d'abord, l'article 93, prévoit la mise en place de mécanismes de redistribution de la valeur générée par les projets de production d'électricité renouvelable. Ainsi le législateur a prévu des contributions financières, en sus de celles préexistant à la loi,

- à des projets locaux portés par les collectivités territoriales en faveur de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique, tels que la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique, la mobilité la moins consommatrice et la moins polluante ou des mesures en faveur des ménages afin de lutter contre la précarité énergétique ;
- à des projets de protection ou de sauvegarde de la biodiversité à l'échelle locale ou nationale.

Ensuite, la loi prévoit également la prise de participations par les collectivités et les habitants dans les projets de production d'énergies renouvelables sur leur territoire. Ainsi, les installations renouvelables créeront de la valeur directement sur leur territoire d'implantation, au bénéfice des citoyens et des collectivités, ce qui sera source d'une meilleure acceptabilité et appropriation par les parties prenantes locales.

Bien que l'intégration de la société civile, et un meilleur partage de la valeur générée par les installations d'énergie renouvelable soient au cœur de nos préoccupations, nous vous alertons sur le fait que cela ne pourrait être le seul modèle de développement si l'on souhaite assurer la transition énergétique, et à terme la décarbonation de l'économie.

C'est bien par la mobilisation de toutes les parties prenantes, et la diversité des modes de développement que se jouera la tenue des objectifs qu'ils soient locaux ou nationaux.

Nous restons à votre entière disposition pour vous présenter plus en détails notre compréhension des enjeux sur votre territoire, et les moyens que nous pouvons mettre à votre œuvre pour répondre au défi climatique.

Doniphan HIRON

Délégué régional adjoint Normandie

doniphan.hiron@abo-wind.fr

06 74 96 93 85

Question n°17 de la C.E. :

Que pensez-vous de ce message de France Énergie Éolienne ?

Avez-vous déjà rencontré des membres de cette association précédemment et si oui, dans quel objectif ?

Réponse du maître d'ouvrage :**D21- @58 Madame GAMAIN Ambrières-les-Vallées.**

Date de dépôt : Le 09/06/2023 à 16.19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

État : Observation publiée

Objet : Suggestions touristiques sur Ambrières les vallées, camping le parc de Vaux / nouvelle Charte 2024-2029

Thématiques : Tourisme.

Contribution :

Passage en mairie d'Ambrières les vallées le 30 Mai 2023 afin d'échanger avec le commissaire enquêteur Monsieur Jean Claude Thomas et aujourd'hui sur ce registre numérique.

En tant que professionnelle du tourisme sur Ambrières les vallées et gestionnaire du camping « le parc de Vaux », classé 3 étoiles comprenant 112 emplacements en bord de rivière la Varenne et implanté sur le parc de loisirs de Vaux, après divers échanges avec les touristes nationaux et internationaux venus séjourner au camping, voici quelques suggestions :

- Les informations de notre appartenance au parc régional Normandie Maine ne sont pas suffisamment visibles sur le parc de Vaux et dans le centre bourg d'Ambrières les Vallées. Ces informations les inciteraient à aller découvrir d'autres villes du parc, peut être mettre en place une exposition géologique avec les explications des roches que nous pouvons découvrir sur le parc de Vaux et notre ville..... Nous indiquons le verger pomologique, la préservation des haies bocagères, les 27 espèces d'oiseaux qui existent sur notre camping ainsi que les 5 principales espèces d'arbres, les chemins de halage et le parcours de la vélo Francette à moins de 1 km de nous.
- Enrichir la signalétique et les supports d'informations aux bons endroits autour du camping sont des thèmes qui ressortent en priorité afin de créer du lien avec le parc Normandie Maine et les touristes. Nous possédons beaucoup d'atouts sur notre territoire pour les partager.

Question n°18 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette contribution de la propriétaire du camping « Le parc de Vaux » ?

Êtes-vous disposés à renforcer la signalétique aux abords de ce lieu et des autres lieux de séjours touristiques, afin d'encourager les éventuels résidents à mieux découvrir le patrimoine naturel de votre Parc ?

Réponse du maître d'ouvrage :

2.2- Les observations du public déposées sur les Registres "Papier" (P)

2.2.1- CARROUGES : Maison du Parc.

P1- (R10) - Mme Aline DAVY, Maison du PNR Normandie-Maine.

Date de dépôt : Le 06/05/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur le registre papier.

État : Observation publiée

Objet : Réglementation

Thématiques : Agriculture

Contribution :

- 1) Les ambitions du Parc sont intéressantes pour l'avenir, mais il faudrait vraiment des actions de sobriété, de préservation de la biodiversité (arbres) soient vraiment amplifiées.
- 2) Quelles actions sur l'eau ?

Question n°19 de la C.E. :

Selon vous, les nouvelles ambitions du projet, énoncées dans le rapport de Charte 2024-2039, sont-elles en mesure de répondre aux attentes formulées par Madame DAVY ?

Réponse du maître d'ouvrage :

P2- (R27) Anonyme, Maison du parc.

Contribution :

Le document de charte est clair lisible et agréable à lire ; le logo "Géoparc" n'est pas assez mis en valeur sur la couverture contrairement au mot charte jugé trop juridique, ce qui nuit à l'envie d'ouvrir le document.

Commentaire n°4 de la C.E. :

RAS concernant cette déposition, si ce n'est un attrait compréhensif pour la qualification "Géoparc" !

P3- (R28) Anonyme, Maison du parc.

Contribution :

Il faudrait faire plus d'interventions de sensibilisation à l'attention des collégiens et lycéens ; il est primordial de faire plus connaître le parc auprès de la jeunesse.

Commentaire n°5 de la C.E. :

Cette attente, formulée par ailleurs, de nombreuses fois par les élus lors de nos entretiens, est importante. Aussi, la C.E. est satisfaite de voir la mesure n° 3 devenir prioritaire avec des objectifs et des propositions d'actions concrètes formalisées, accompagnées d'indicateurs rigoureux.

P4- (R29) - Mme Julie BONNEVILLE et M. William VAN RENSBERGEN, Association "Yapuka" de Colombiers.

Date de dépôt : Le 27/05/2023

Lieu de dépôt : Sur le registre papier.

État : Observation publiée

Contribution :

Intervention de ces deux personnes, très sensibles aux questions de l'environnement et de la biodiversité qui déclarent qu'elles déposeront une observation dans le registre dématérialisé après avoir réuni le bureau de leur association lundi prochain. Elles souhaitent notamment interpeller le PNR NM sur un éventuel partenariat à mettre en place avec leur association, YAPUKA, qui œuvre pour sensibiliser de multiples publics (handicapés...) à la connaissance et à la protection des milieux naturels).

Pièce jointe : dépliant

Commentaire n°6 de la C.E. :

Voir la contribution D18 - @41- ci-dessus de M. VAN RENSBERGEN.

Attributaire(s) : Gérard FUSEAU – Traité

P5- (R30) Mme et M. Annick et Alain LIEHN et Mme Ginette DONNE, Lignéres-Orgères, Mayenne.

Contribution :

Ces personnes déplorent la monoculture des conifères dans la forêt de Monnaie, le retournement des prairies permanentes et la suppression des haies. Elles souhaitent une incitation forte à la pratique de l'agriculture bio et la disparition des faux label HVE, agriculture raisonnée, etc... et posent les questions suivantes au Parc :

- Qu'allez-vous faire pour inciter les forestiers à modifier leur gestion de la forêt ?
- Qu'allez-vous faire pour maintenir les prairies permanentes et supprimer l'arrachage abusif des haies ?
- Qu'allez-vous faire pour favoriser la pratique de l'agriculture bio ?

Synthèse :

Ces personnes sont de ferventes partisans de l'agriculture bio et souhaitent que le PNR agisse pour inciter les agriculteurs et forestiers à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Question n°20 de la C.E. :

Que pensez-vous des attentes formulées par ces personnes ?

- Pensez-vous que la mesure 16 « Des milieux refuges et généreux : les forêts » soit à même de répondre efficacement à ces attentes ?
- Faut-il tendre vers une généralisation de la culture bio sur le territoire du Parc ?
- Que pouvez-vous faire, concrètement, pour encourager et favoriser l'agriculture bio ?

Attributaire(s) : Gérard FUSEAU – Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

2.2.2- AMBRIÈRES-LES-VALLEES.**P6- (R17) M. M et Mme Lucien MONSALLIER, Ambrières les Vallées.****Contribution :**

M et Mme MONSALLIER Lucien et Joel Marie sa femme. Bien venu en la Mairie d'Ambrières les Vallées le 5-5-23. Propriétaire d'une forêt privée, d'environ 13 hectares. Notre souhait que cette forêt reste boisée aux désirs avec nos enfants, petits-enfants. Nous sommes disponibles, pour être conseillés. Merci pour le bon accueil à la permanence.

2 pièces jointes au registre :

- 1 courrier
- 1 plan cadastral

Synthèse :

Agriculteurs retraités, ils ont engagé, il y a de nombreuses années, la plantation de trois parcelles (n°117, 204 et 238) totalisant environ 13 ha.

Ces parcelles plantées de sapins, de frênes, de chênes des marais et de merisiers, constituent un espace boisé qu'ils souhaitent préserver dans le cadre de leur succession. Ils sollicitent les conseils du Parc à la fois pour la gestion de cet espace, mais aussi pour sa protection afin d'en assurer sa pérennité.

Question n°21 de la C.E. :

Que pensez-vous des attentes formulées par M.et Mme MONSALLIER ?

Leur projet est-il en conformité avec les orientations prévues dans la Charte du Parc ?

Quels conseils le Parc peut-il leur apporter ?

Attributaire(s) : Jean-Claude THOMAS - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :**P7- (R18) M. Jules BANSARD, Ambrières les Vallées.****Contribution :**

Je suis venu exposer le problème sur une voie verte qui a perdu 4,5 km sur le secteur de Céaucé. Je prépare un document pour la prochaine permanence.

Le 5/5/23

Synthèse de l'entretien conduit par le C.E. :

M. BANSARD signale que, suite à des cessions de terrains à des agriculteurs, une voie verte située sur la commune de Céaucé a subi une modification importante de tracé sur plus de 4,5 km. Cette modification porte désormais préjudice aux utilisateurs.

Il doit revenir à la permanence du 30 mai pour déposer un document exposant le problème rencontré et permettant la localisation précise du tronçon concerné.

Question n°22 de la C.E. :

*Que pensez-vous de ce problème, également identifié par Monsieur le Maire d'Ambrières-les-Vallées ?
Le Parc a-t-il les moyens d'intervenir sur ce point et, si oui, comment ?*

Attributaire(s) : Jean-Claude THOMAS - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

P8 – (R25) M. Thomas BIZEUL, Adjoint au Maire de CHANTRIGNE 53300.

Contribution :

En sa qualité de 2^{ème} adjoint au maire de CHANTRIGNÉ, 53300 (650 habitants) il déclare que sa commune souhaite connaître la procédure pour rejoindre et intégrer le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Il précise également que la commune se situe en Mayenne, entre Ambrières les Vallées et Lassay-les-Châteaux, communes qui font partie du Parc.

Synthèse :

La commune de CHANTRIGNÉ, située dans le département de la Mayenne entre Ambrières-les-Vallées et Lassay-les-Châteaux, souhaite devenir commune du Parc.

Question n°23 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette demande ?

Pouvez-vous rappeler les critères pris en compte lors de l'examen de la candidature déposée par une commune ?

L'adhésion d'une commune nouvelle est-elle possible durant l'exercice de la nouvelle Charte 2024-2039 et sous quelles conditions ?

Attributaire(s) : Jean-Claude THOMAS - Traité

Réponse du maître d'ouvrage :

P9 (R26) Mme Nathalie HERBAUDEAU accompagnée de **Mme Kelly ROBLOT**.

Synthèse :

Chargée de mission à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, elle est venue à la permanence pour échanger sur le dossier.

Doit apporter une contribution sur le registre dématérialisé.

Commentaire n°7 de la C.E. :

Voir la contribution D19 @42 ci-dessus de Madame HERBAUDEAU.

Attributaire(s) : Jean-Claude THOMAS - Traité

2.2.3- MORTAIN-BOCAGE.

P10- M. Jean-Louis CHERREAU, Mortain-Bocage.

Contribution :

Venu à la permanence afin de rencontrer le commissaire enquêteur pour échanger sur différents sujets, il devait déposer ultérieurement une contribution.

P11 – (R50) - M. Bertrand GONTIER, Barenton.

Contribution :

M. GONTIER est venu à la permanence pour échanger plus particulièrement sur deux sujets :

- Le développement de l'agriculture intensive et les nuisances qui en découlent. Il déclare qu'il en est directement victime pour la maison qu'il possède à Barenton et qui est située à proximité d'un élevage porcin.
- Il possède un terrain d'une surface de 1,80 ha qu'il souhaite boiser. Il sollicite le Parc afin de connaître les aides techniques et/ou financières dont un particulier peut bénéficier pour engager une opération de ce type.

Question n°24 de la C.E. :

*Que pensez-vous du projet de Monsieur GONTIER qui souhaite créer un bois sur sa parcelle de 1.8 ha ?
Peut-il, si son projet s'avère intéressant, bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour réaliser son projet ?*

Réponse du maître d'ouvrage :

P12- (R51) Anonyme

Contribution :

Problème de respect du patrimoine et des sources d'énergie : Les moulins.

Cette personne demande un aménagement des retenues d'eau et des biefs (Passes à poissons), sans les détruire.

Question °25 de la C.E. :

*Que pensez-vous de cette demande concernant les aménagements de cours d'eau et la préservation de ce patrimoine ?
Cette demande est-elle compatible avec le SAGE qui concerne son territoire ?*

Réponse du maître d'ouvrage :

P13- (R52) - Monsieur CORDIER Mortain-Bocage**Contribution :**

Il regrette la disparition des haies de nos campagnes (possibilités offertes concernant la cueillette des noisettes, des mûres, etc.) ainsi que de tous ces abris naturels pour la petite faune.

Il se dit favorable aux projets de replantation à condition d'y mettre des essences locales et nourricières du type noisetiers, cerisiers, châtaigniers, etc.

Question n°26 de la C.E. :

Que pensez-vous de la sélection des essences souhaitées par Monsieur CORDIER dans la reconstitution des haies bocagères, arbres et bosquets pour le prochain exercice de la Charte du PNR-NM 2024-2039 ?

Réponse du maître d'ouvrage : -

P14- (R53) - Monsieur Jean-Marie RALLET Mortain-Bocage.**Contribution :**

Propriétaire d'un terrain de 30 ha (20 ha de terres agricoles et 10ha de forêts), sur la commune de Mortain et au sein du PNR-NM, il souhaite s'inscrire dans la dimension de protection de la biodiversité, or ses terres ne sont pas répertoriées « réservoir de biodiversité ».

Ayant déjà demandé au Parc, par Email, de bénéficier d'une étude de cette biodiversité restée sans réponse, il souhaite établir une collaboration avec le PNR.

Email : jeanmarierallet@hotmail.com

Question n°27 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette demande exprimée par Monsieur RALLET ?

Ce travail est-il de la compétence du Parc ?

Comment pensez-vous pouvoir aider et/ou conseiller Monsieur RALLET dans la concrétisation de son projet ?

Réponse du maître d'ouvrage : -

2.2.4- PASSAIS.**P15– (R48) - Dr Philippe DUMONT,** Passais**Contribution :**

Ancien médecin généraliste installé sur la commune, Monsieur DUMONT déplore l'absence de chemins permettant aux habitants et notamment aux personnes âgées de pratiquer la marche très souvent prescrite à des fins thérapeutiques. Il fait le même constat en ce qui concerne les pistes cyclables. Il indique qu'une grande partie de la population ne peut pratiquer ni la marche ni le vélo en l'absence de parcours dédiés et considère que l'utilisation des routes étroites et sinueuses représente un danger auquel beaucoup ne souhaitent pas s'exposer. Il demande au Parc quels sont ses moyens d'action pour faire évoluer cette situation que doit rencontrer également d'autres communes.

P16- (R49) - M. Jacques MARIE, Passais.**Contribution :**

Il s'associe à la demande exprimée précédemment par Monsieur DUMONT et souhaite également la création ou la remise en état de chemins de randonnée.

Question°28 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette demande de voies douces sur le territoire de la commune de Passais ?

Le Parc est-il conscient de cette situation ?

Où se situent les voies les plus proches ?

Une demande en ce sens a-t-elle été exprimée auprès du Conseil Départemental de l'Orne et si oui, quel serait le projet et à quelle échéance ?

Réponse du maître d'ouvrage :**2.2.5- SAINT-PIERRE-DES-NIDS.**

Aucune déposition

2.2.6- SILLÉ-LE-GUILLAUME.

Aucune déposition

2.2.7- SÉES.

Aucune déposition

2.2.8- DOMFRONT-EN-POIRAIE.**P17- (R47) - Madame Véronique PARIS, Domfront-en-Poiraie.****Contribution :**

Cette personne est venue à la permanence afin de faire part de ses inquiétudes concernant :

- La disparition des vergers traditionnels (Pommiers, poiriers) remplacés par de la culture,
- La disparition des haies.

Elle suggère une labellisation des propriétés qui protègent la biodiversité.

Question n°29 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette proposition de valorisation des propriétés des agriculteurs et acteurs qui protègent la biodiversité ?

Réponse du maître d'ouvrage :

2.2.9- BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE.

P18 –(R21) - Madame Anita JUNGHER, Bagnoles-de-l'Orne.

Contribution :

Cette personne a déposé une observation de soutien pour le travail réalisé par le Parc en matière de préservation de l'environnement.

Commentaire n°8 de la C.E. :

Cette contribution n'appelle pas de réponse du porteur de projet.

P19 – (R34) - M. Adrien LEVALLET, Couterne Rives d'Andaine..

Contribution :

M. LEVALLET considère que le patrimoine fruitier est très localisé sur le secteur du « Domfrontais » (Barenton, Juvigny et Carrouges) et qu'il devrait concerner d'autres secteurs du territoire.

Question n°30 de la C.E. :

*Que pensez-vous de cette déclaration sur la limitation regrettée de ce patrimoine ?
Pouvez-vous expliquer les raisons de cette situation ?*

Réponse du maître d'ouvrage :

2.2.10- LE-MÊLE-SUR-SARTHE.

P20-(R45) M. François DUCROCQ, « La Landoiserie », Saint-Léger-sur-Sarthe.

Contribution :

Propriétaire d'une ancienne ferme, sans statut d'agriculteur, avec 10 ha attenants et un hébergement d'équidés, celui-ci attend du Parc qu'il le conseille sur :

- L'évacuation des déchets végétaux liés à la taille des haies ?
- La création, la composition et la plantation d'une haie mellifère d'environ 200 ml ?

Question n°31 de la C.E. :

Pouvez-vous répondre à l'interrogation de Monsieur DUCROCQ concernant la sélection des essences pour son projet de création d'une haie mellifère ?

Réponse du maître d'ouvrage :

2.2.11- VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE.

P21 – (R44) - M. Christian CAMUS, Villeneuve-en-Perseigne (*Complément à D17 - @39*).

Contribution :

Membre du bureau du PNR-NM, il est très positif sur l'action du Parc. Il adhère totalement au projet de charte. Cependant il met l'accent sur la nécessaire défense de la biodiversité passant bien sûr par la sauvegarde des haies. Il faudrait, selon lui, chiffrer les objectifs de sauvegarde de haies (ex : 50kms/an). Il souhaite un certain renforcement des pouvoirs du Parc pour aider les communes à se porter partie civile si nécessaire en cas de procédure judiciaire. De la même manière, certaines pratiques agricoles devraient être plus fortement combattues.

Question n°32 de la C.E. :

Que pensez-vous de cette proposition de compenser à 100% les arrachages de haies par de nouvelles plantations et de fixer à 50 km/an les objectifs de sauvegarde ?

Réponse du maître d'ouvrage :

2.3- Les observations du public déposées par mail (M).

(Il est important de noter que les contributions n° 4, 7 et 8, 14, 15, 16, 23 et 32, consacrées à de la publicité événementielle, ont été jugées hors sujet et écartées des analyses de la commission d'enquête).

M1- E12- Monsieur François DURAND**Contribution :**

Proposition pour que le magasin "NATURE ANDAINE" de la Ferté-Macé, s'associe aux actions du Parc notamment concernant le développement de l'agriculture biologique et la promotion de ses produits, la protection et la valorisation du patrimoine naturel, de la haie bocagère et des forêts, etc.

Il salue le travail accompli par le Parc et la pertinence des sujets, des thèmes et des actions retenues dans la nouvelle charte 2024-2039 par le PNR Normandie-Maine.

Question n°33 de la C.E. :

Que pensez-vous des propositions formulées par ce magasin NATURE-ANDAIN ?

Le Parc reconnaît-il par ailleurs ce magasin comme un acteur impliqué dans la protection environnementale ?

Réponse du maître d'ouvrage :

M2- E40- Madame Béatrice BIENVENU, Lignièrès-Orgères**Contribution :**

Je suis tout à fait en accord avec les ambitions de la Charte qui aborde beaucoup de points essentiels pour préserver le patrimoine naturel. J'espère que le Parc pourra sensibiliser l'ensemble des habitants et des acteurs sur le fait que c'est un bien commun à tous.

J'aimerais qu'on puisse trouver des moyens de sensibilisation et de réglementation pour arrêter l'abattage des haies avant qu'on ne soit obligé d'apporter des subventions pour les replanter. Les haies sont importantes pour la biodiversité, le paysage ... mais aussi pour freiner les vents, limiter le ruissellement des eaux, protéger les bâtiments.

J'apprécie beaucoup que la Charte parle de sobriété et veuille encourager l'agriculture bio, ainsi que la réhabilitation des centre-bourgs pour les habitations et les commerces.

Très cordialement,

Béatrice Bienvenu

Lignièrès-Orgères

Commentaire n°9 de la C.E. :

Autre rappel du souhait de l'arrêt de l'arrachage des haies sur le territoire du Parc et du souhait du développement de l'agriculture bio.

Nous noterons, au passage, l'avis favorable exprimé concernant la réhabilitation des centres bourgs habitations/commerces !

M3- E43 – Madame Hélène DEBACKER.**Contribution :**

Suite à la lecture des documents, j'ai deux questions :

Doc 5 - légende du plan : Que signifie "paysage banalisés par l'urbanisation" ?

Doc 8 – Rapport d'évaluation environnementale la charte Nie Maine - page 72 (voir extrait en pièce jointe)

- Pourquoi la ville de Sées n'est pas identifiée "site classé" ?

En effet selon la définition p71 et 72 : "Sont résumés ci-dessous les principaux éléments de patrimoine mis en exergue et décrit dans le diagnostic de 2020 :

- Un patrimoine archéologique, témoins d'une occupation ancienne du territoire, du paléolithique avec les vestiges archéologiques découverts à Saint-Brice-sur-Rânes, au néolithique (dolmens, menhirs, allées couvertes) exemple à Sées la Motte Castrale ;

- Un patrimoine bâti hérité de l'histoire Normandie-Maine, avec :

- De nombreux monuments érigés lors de la période médiévale et qui marquent encore fortement le territoire (châteaux, places fortes, églises, abbaye...), exemples à Sées : la cathédrale, la basilique, l'abbaye saint martin, la chapelle de l'hôpital
- Du patrimoine vernaculaire diversifié (croix, lavoirs, chapelles, fours à pain...), exemples à Sées : le lavoir du Vivier, le lavoir du cours des fontaine...
- Un patrimoine bâti marqué par la diversité des matériaux locaux de construction (grès armoricain et torchis à l'ouest, calcaire à l'est, mais aussi granite, schiste...),
- Un patrimoine bâti récent caractéristique comme les villas de Bagnoles-de-l'Orne.

- Un patrimoine culturel, reflet des savoir-faire locaux et valorisé dans différents musées et manifestations locales :

- Musée du Fer à Dompierre,
- Musée de la Céramique à Ger,
- Musée du Poiré à Domfront,

- Musée des Beaux-arts et de la Dentelle d'Alençon.

Le patrimoine local est reconnu via des protections réglementaires. On recense ainsi :

- 45 sites inscrits et classés, Quels sont ceux de la commune de Sées ?

- 115 Monuments Historiques classés, inscrits ou protégés : Quels sont ceux de la commune de Sées ?

La documentation de l'enquête est abondante, et j'avoue avoir commencé sa lecture un peu tard ! Je ne manquerai pas de m'y référer pour faire le lien avec les dossiers de la commune et de la CDC.

La documentation restera-t-elle disponible en consultation papier ? Si oui à quel endroit ?

Cordialement : H.Debacker

Question n°34 de la C.E. :

Merci de bien vouloir lire attentivement cette déclaration.

Êtes-vous en mesure d'apporter des réponses aux interrogations de cette personne concernant principalement le patrimoine de Sées qui lui semble trop peu mis en valeur ?

Réponse du maître d'ouvrage :

M4- E54 – Monsieur Nicolas BOUÉ- Société « Alterric », Margny-Lès-Compiègne

Contribution :

Bonjour, Je vous prie de trouver ci-joint une contribution pour l'enquête publique du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. En vous remerciant pour la prise en considération de cet avis (Cf: *Pièce jointe accompagnée de nombreuses annexes*),

Bonne fin de journée Cordialement, Alterric SARL, 2, avenue de la Marionnaise 35 131 Chartres-de-Bretagne
www.alterric-france.fr Nicolas Boué Responsable de projets Project developer Tél. : +33 (0)2 23 30 61 13
Mobile : +33 (0)7 86 41 93 36 nicolas.boue@alterric.com Alterric SARL · Siège : 134 rue de Beauvais, 60280
Margny lès Compiègne

Synthèse de la pièce jointe :

La société ALTERRIC porte un projet éolien dans la partie Nord de la commune de Beauvain, à la limite du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Il pourrait accueillir 2 éoliennes d'une puissance unitaire de 4.8 Mégawatts (MW) soit 9.6 MW au total. Sa production annuelle moyenne est estimée à près de 25 000 mégawatts/heures (MWh) soit 25 gigawatts/heures (GWh).

La demande d'autorisation environnementale sera déposée auprès de la Préfecture à l'été 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de Beauvain suit le projet depuis 2019 et s'est prononcé favorablement par délibération en date du 11 octobre 2021 et le 13 janvier 2022.

C'est dans le cadre du projet de Charte, en enquête publique, que les déposants souhaitent faire connaître leur projet, mais surtout démontrer sa compatibilité avec la Charte du PNR.

1) La Charte du PNR étant un outil incontournable à l'implantation d'un parc éolien, il convient pour l'État et les collectivités territoriales de bien intégrer dans l'étude paysagère, la prise en compte de la Charte du PNR Normandie-Maine pour l'étude de la zone et notamment d'identifier si le projet éolien entre en adéquation avec les objectifs et les orientations de celle-ci.

2) Un projet qui répond aux objectifs et aux orientations de la Charte du PNR, les deux éoliennes projetées se situeraient à cheval entre l'ensemble paysager d'intérêt et celui à restructurer identifiés par la Charte (Voir extrait ci-dessous)

À l'analyse de la mesure 23, le déposant considère que le développement des énergies renouvelables est conciliable sur les paysages d'intérêt dès lors que le paysage est préservé et respecté. Il en est de même pour les paysages dits à restructurer pour lesquels le développement d'un parc éolien n'est pas un problème.

Il résulte de l'étude notamment que l'implantation proposée vient éviter l'implantation d'éoliennes au sein des parcelles boisées et préserver les vergers, le bocage et les prairies permanentes pour prévoir une implantation uniquement en zone cultivée intensive en évitant les réservoirs de biodiversité.

En compatibilité avec la mesure 5, le déposant a associé la mairie de Beauvain et la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrouisien à la concrétisation de son projet, puis a rencontré le PNR Normandie-Maine lors de permanences d'informations ayant abouties à une convention signée entre les deux structures.

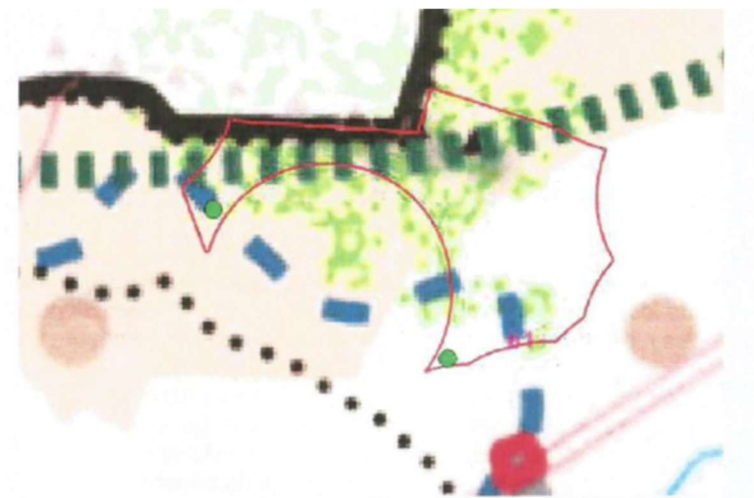
En conclusion, la société ALTERRIC attire l'attention sur la compatibilité de son projet éolien Grand Tertre à Beauvain avec la charte du PNR Normandie-Maine :

-Orientation 1.1 « Des habitants co-auteurs de la résilience »,

Mesure 5 « Les habitants artisans des paysages de demain »,

-Orientation 3.2 « La frugalité, une réponse à l'épuisement des ressources » :

Mesure 23 : « Créer et faire vivre un système énergétique décentralisé, décarboné et solidaire ».



Extrait du document n° 5 : Plan du Parc

Question n°35 de la C.E. :

Que pensez-vous de ce projet éolien au sein du périmètre du PNR Normandie-Maine ?

Ce secteur localisé en bordure de périmètre est-il réellement en capacité d'accueillir un tel projet ?

Si non, pour quelles raisons majeures ?

Réponse du maître d'ouvrage :

III- LES INTERROGATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

3.1—Le diagnostic territorial de décembre 2020 : Ressources en eau.

3.1.1- Il est précisé que du fait d'un environnement caractérisé par le mauvais état écologique et chimique de plusieurs cours d'eau, de l'absence de protection de certains captages ainsi que d'un système d'assainissement qui reste perfectible, la situation mériterait d'être rapidement améliorée et sécurisée.

Question n° 36 de la C.E. :

Au bénéfice de la mesure prioritaire n° 22, « Fédérer autour du partage de l'eau », et des objectifs annoncés, il semble qu'une amélioration significative soit programmée.

1) En quoi votre rôle de coordonnateur peut-il garantir l'obtention des valeurs cibles annoncées par vos indicateurs ?

2) Comment pensez-vous organiser et coordonner l'inventaire des travaux à effectuer et obtenir leur financement dans les délais impartis ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.1.2- L'indicateur de la mesure 11 « Approfondir les connaissances sur les espaces bâtis, ruraux et urbains, axe 1, orientation 1 » révèle un bilan insuffisant à ce jour.

Question n°37 de la C.E. :

Pourquoi la mesure 6 « Mieux connaître et mieux protéger », qui reprend ce problème important de connaissance du territoire, n'est-elle pas classée prioritaire alors qu'elle semble, selon les élus, indispensable à la sensibilisation et à l'implication des habitants du territoire ? Pouvez-vous justifier ce choix ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.2- Le bilan et l'évaluation de la Charte 2008-2023.

3.2.1- Dans l'évaluation des moyens au service de la Charte, nous n'avons pas trouvé, sauf erreur, de descriptif concernant les compétences spécifiques assumées par le Conseil Scientifique durant cet exercice.

Question n° 38 de la C.E. :

Pouvez-vous nous rappeler les compétences assumées par le Conseil Scientifique dans le cadre de la Charte existante et les éventuelles évolutions liées à l'application de la nouvelle Charte 2024-2039 ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.2.2- La mesure 34 de la Charte actuelle vise à accompagner les activités de pleine nature dans une gestion raisonnée, or elle semble encore peu mobilisée.

Question n°39 de la C.E. :

Pouvez-vous nous indiquer, au sein de la nouvelle Charte, dans quelle mesure ces activités pourront être encadrées et répertoriées ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.2.3- Dans la mesure 37 de la Charte actuelle, vous faites état d'un échec concernant la préservation des races anciennes de volailles fermières ainsi que de la filière du chanvre.

Question n° 40 de la C.E. :

Pouvez-vous, en quelques mots, nous en donner les raisons ?

Réponse du maître d'ouvrage : -**3.3 – Le rapport de Charte 2024-2039.**

3.3.1- La partie concernant la gouvernance mériterait d'être plus développée, notamment sur le fonctionnement et les attributions du Comité syndical, du Bureau syndical ainsi que du Conseil Scientifique

Question n° 41 de la C.E. :

Pouvez-vous, en quelques mots, nous en détailler le fonctionnement ?

Réponse du maître d'ouvrage :

La C.E s'interroge sur l'intérêt et la possibilité de classer la mesure 23 « Créer et faire vivre un système énergétique décentralisé, décarboné et solidaire » dans les mesures prioritaires compte tenu des récentes difficultés rencontrées sur les marchés des énergies.

Question n° 42 de la C.E. :

Ne serait-il pas souhaitable d'anticiper, de développer et d'encadrer les démarches visant à accroître fortement l'autonomie du territoire du Parc en matière d'énergies renouvelables, estimée à seulement 13%. Actuellement ?

Ce paramètre, qui doit pouvoir être travaillé à l'échelle locale, aurait besoin d'être pourvu d'objectifs et d'un suivi rigoureux, ce qui pourrait nécessiter, selon la C.E., le classement de la mesure 23 en « prioritaire ».

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.2- Le document n'indique pas à partir de quels critères certaines mesures ont été classées prioritaires et les raisons ayant conduit à limiter l'évaluation à seulement 11 mesures dans la nouvelle Charte. Ces points ayant été également soulevés par l'Autorité environnementale (Ae) dans son avis délibéré du 12 janvier 2023, le Parc a apporté des réponses argumentées dans le cadre de son mémoire.

Commentaire n° 10 de la C.E. :

La C.E. recommande, comme le stipule l'engagement du Parc, dans son Mémoire en Réponse à l'Ae, de modifier le projet opérationnel du Rapport de Charte afin d'y intégrer ces éléments explicatifs dans la partie « L'évaluation de la Charte et le dispositif d'évolution du territoire ».

3.3.3- L'orientation 1.1 de l'ambition 1 vise à faire des habitants du territoire des co-auteurs de la résilience.

Question n° 43 de la C.E. :

Comment comptez-vous organiser la communication du Parc pour mobiliser un maximum d'acteurs autour du projet ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.4- La mesure 3 est orientée vers la jeunesse. Le Parc est actuellement associé avec les inspections académiques de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe pour la conduite d'actions d'éducation au territoire, à l'environnement et au développement durable.

Question n° 44 de la C.E. :

Envisagez-vous également d'étendre ce partenariat à l'inspection académique de la Manche dont 5 communes sont concernées par le projet ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.5- Parmi les propositions d'actions concrètes de la mesure 3, le Parc souhaite expérimenter les principes de l'école du dehors selon les modalités scandinaves.

Question n° 45 de la C.E. :

Comment comptez-vous conduire cet intéressant projet ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.6- Dans le cadre du partage des connaissances (mesure 6), il est indiqué que le Parc a l'intention de créer une Université populaire.

Question n° 46 de la C.E. :

Pouvez-vous nous en dire plus sur la philosophie et les grandes lignes de ce projet ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.7- Les missions du Parc sont diverses et variées, autour des différents patrimoines faunistiques, floristiques, architecturaux ... présents sur le territoire.

Question n° 47 de la C.E. :

L'obtention du label GEOPARC va-t-elle avoir un impact sur les activités développées par l'équipe de collaborateurs du Parc et sur les plans d'actions, notamment ceux portant sur l'attractivité touristique et la notoriété du Parc, en termes de communication ?

Si oui, merci de nous préciser lesquels ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.8- Le document "La charte en bref" est particulièrement bien illustré, ce qui contribue à sa qualité pédagogique, même s'il semble que sa méthode de distribution n'ait pas toujours facilité sa lecture. En revanche, le rapport de charte 2024/2039 se caractérise, pour ses 50 premières pages, par une certaine sobriété iconographique.

Question n° 48 de la C.E. :

Envisagez-vous d'apporter quelques modifications à la version définitive du document afin d'en favoriser la lecture, la compréhension et l'appropriation ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.9- Parmi les différents objectifs de la mesure 11, il est prévu d'accompagner et de développer les démarches « zérophyto » pour tous.

Question n° 49 de la C.E. :

Comment cette opération peut-elle concrètement être mise en place ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.3.10- Les pouvoirs publics affichent la volonté d'organiser le retour à l'emploi d'une part significative des allocataires du RSA, sur la base d'un accompagnement de 15 à 20 heures de travail hebdomadaire. En 2023, 19 départements participent à des actions tests avant une extension prévue du dispositif en 2024. Il se trouve que le département de la Mayenne participe actuellement à cette expérimentation.

Question n° 50 de la C.E. :

Pensez-vous que le Parc, qui peut avoir un besoin important en main-d'œuvre pour la conduite de certaines de ses actions, puisse jouer un rôle dans cette opération en partenariat avec les départements concernés ?

Si oui, comment cela pourrait-il concrètement s'organiser ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.4- Les avis des institutions concernées.

3.4.1- Les services de l'État demandent qu'une attention particulière soit portée sur la méthanisation. La réponse apportée par le pétitionnaire à cette demande ne satisfait pas la C.E. qui souhaite des éclaircissements complémentaires sur ce point.

Question n° 51 de la C.E. :

Sur quels critères entendez-vous autoriser ou refuser l'implantation d'une ou de plusieurs unités de méthanisation sur le territoire ?

Existe-t-il déjà ce type d'installation au sein du Parc et quel bilan en tirez-vous actuellement ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.4.2- Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) a demandé que Le Conseil Scientifique du Parc se prononce formellement sur le projet de Charte. À cette demande, le Parc déclare qu'un avis a été rendu, fin 2022.

Question n° 52 de la C.E. :

Pouvez-vous joindre à votre mémoire en réponse, cet avis du Conseil Scientifique accompagné de vos commentaires, si besoin ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.5- Les commentaires et suggestions des Maires des communes du territoire.

3.5.1-Notoriété du Parc.

Il ressort globalement de ces entretiens que la population n'est pas réellement informée des actions menées par le PNR-NM et qu'il serait nécessaire de renforcer la communication au travers des divers médias présents sur le territoire (Presse et radios locales, bulletins en provenance des collectivités, municipalités, etc.), à partir de maquettes fournies par le Parc, de réunions d'informations et de conférences thématiques.

Question n° 53 de la C.E. :

Que pensez-vous de ces déclarations ?

Pensez-vous que les actions concrètes énoncées dans la mesure n° 1 de l'ambition n° 1 seront à même de répondre à ces attentes ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.5.2 – Actions conduites par le PNR-NM durant l'exercice 2008-2023.

Les élus ont en mémoire les actions menées au sein du territoire de leurs communes respectives (actions d'accompagnement, visites organisées pour les élus, etc.) et considèrent le bilan globalement positif. Cependant et afin d'axer les actions de sensibilisation vers la population lors du prochain exercice 2024-2039, ils suggèrent d'organiser davantage de manifestations sur le territoire lors des marchés, des comices agricoles locaux, par exemple, ou d'événements touristiques annuels.

Question n° 54 de la C.E. :

Que pensez-vous de ces propositions ?

Le Parc est-il en mesure de proposer des échanges réguliers et fréquents sur des plans d'actions concernant, par exemple, le réchauffement climatique susceptibles d'intéresser le monde agricole :

- biodiversité et pérennisation des exploitations agricoles,
- préservation et économie de l'eau sur le territoire,
- Culture traditionnelle et élevage ?

Réponse du maître d'ouvrage : -

3.5.3- Attentes des élus en termes de communication.

Plusieurs élus ont exprimé des souhaits et des remarques comme :

- Développer le lien avec les communautés de communes,
- Lister les plans d'actions du Parc en début de mandat municipal de façon à faciliter les échanges et la programmation pluriannuelle des projets communaux,
- Utiliser un vocabulaire adapté et plus simple pour essayer de mobiliser un peu plus la population,
- Le rôle d'opérateur du Parc semble manquer de visibilité,
- Il semble qu'il y ait des risques de confusion sur la mise en œuvre de certaines compétences comme la gestion des ENS (départements), la prévention des feux de forêt (SDIS)

Question n° 55 de la C.E. :

Comment envisagez-vous de répondre à ces attentes d'élus communaux, conscients des compétences de l'équipe du Parc, mais toujours en recherche d'une plus grande proximité et disponibilité des chargés de mission de cette même équipe ?

Réponse du maître d'ouvrage :

3.5.4 - Bilan de la concertation menée lors de la révision de la Charte.

Au travers de la gouvernance technique et politique du projet, vous faites état de nombreuses rencontres et de trois rendez-vous avec les élus du territoire ayant abouti à l'expression d'attentes fortes envers le Parc sur l'accompagnement, la mise à disposition de l'ingénierie, la communication et le sentiment d'appartenance.

Or, lors du déroulement de l'enquête publique, de nombreux élus rencontrés ne font pas état de ces échanges, laissant entendre qu'ils n'ont pas été associés ni impliqués dans cette concertation.

Question n° 56 de la C.E. :

Pouvez-vous expliquer cette situation et nous fournir la liste des attentes formulées ainsi que leur prise en considération dans la rédaction de cette nouvelle Charte ?

Réponse du maître d'ouvrage :**3.5.5- Attentes des communes sur la période 2024 -2039.**

La France prône la sobriété énergétique et les communes vont avoir des actions à mener pour réussir leur transition énergétique sur le territoire.

Question n° 57 de la C.E. :

Pouvez-vous nous expliquer les démarches sur lesquelles le Parc entend s'investir pour accompagner les municipalités dans cette recherche de sobriété des bâtiments communaux tout en garantissant la qualité architecturale, environnementale et paysagère de ces biens.

Réponse du maître d'ouvrage :**3.5.6- Attentes concernant la filière bois.**

Il semblerait que peu de transformation soit réalisée localement, la valorisation étant majoritairement effectuée à l'extérieur du territoire.

Question n° 58 de la C.E. :

Au titre de la transition énergétique, pensez-vous que le Parc puisse avoir un rôle à jouer, notamment, dans la mise en place d'unités de production de biomasse ?

Réponse du maître d'ouvrage :**3.5.7- Formation des jeunes agriculteurs.**

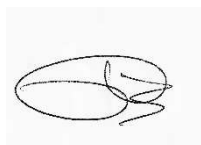
Des élus proposent la mise en place d'un partenariat avec le Lycée agricole « Auguste Loutreuil » pour mieux former les élèves à la nécessaire protection de l'environnement.

Question n° 59 de la C.E. :

Seriez-vous disposés à étudier ce projet de partenariat et à le généraliser à d'autres établissements du même type ?

Réponse du maître d'ouvrage :

CARROUGES le 22 juin 2023



Gérard FUSEAU
Commissaire enquêteur



Marcel VASSELIN
Président de la commission d'enquête



Jean-Claude THOMAS
Commissaire enquêteur